

2012-01-30

2011-4414

BULAB® 1125

AGENT ANTIMICROBIEN INDUSTRIEL
SOLUTION
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION: 24661
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Chlore disponible présent comme Hypochlorite de sodium 10,3% (par poids)

ATTENTION



CORROSIF

CONTENU NET: 20 L, 200 L, 1000 L, Vrac

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture pour humain ou animaux, lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Ne pas réutiliser les contenants vides.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Laboratoires Buckman du Canada Itée
351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
1-450-424-4404

DIRECTIVES D'UTILISATION:

Pour les systèmes d'eaux industrielles de recirculation afin de contrôler les bactéries, les algues et champignons, ajouter le Bulab 1125 au point d'addition où un mélange uniforme est assuré.

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter 0,06 à 0,12 kg / 1 000 L d'eau dans le système pour obtenir 7,5 à 15,0 mg/L de chlore actif au poids. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle est atteint, ajouter 0,03 à 0,06 kg / 1 000 L d'eau dans le système pour obtenir 3,25 à 7,25 mg/L de chlore actif au poids. Employer de façon hebdomadaire ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

PRÉCAUTIONS

DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER - Ce produit donne un gaz dangereux lorsqu'on le mélange à un acide. Ne pas mélanger le Bulab 1125 concentré avec un autre produit chimique concentré. Irrite les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Peut irriter la peau. Peut être nocif si inhalé. Peut être mortel si ingéré. Porter des lunettes de sécurité ou écran protecteur, des gants résistants aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant la manipulation de ce produit. Ne pas ingérer. Laver à fond après chaque manutention. Garder à l'abri de la lumière.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Avis au médecin: La probabilité de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))